

## ANNEXE .BABY - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .BABY

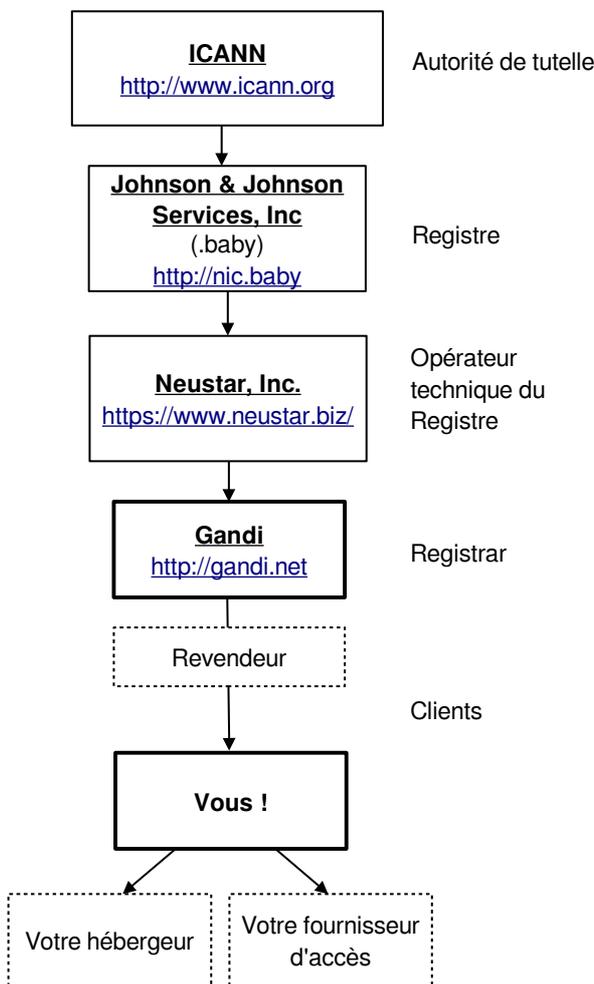
version n° 1.1 du 6 mars 2017

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .BABY supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

### Article .BABY.1. Autorité de tutelle et Registre

.BABY est une extension générique dont la mission et l'objectif est de créer un espace fiable, dédié et intuitif à destination principalement des particuliers, sociétés et organisations vérifiées qui supportent l'épanouissement, le bonheur et le développement des bébés ainsi que des enfants. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .BABY :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

### Article .BABY.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .BABY Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .BABY, définies par l'ICANN et Johnson & Johnson Services, consultables aux adresses suivantes :

- Règles applicable au .BABY : <http://www.nic.baby/policies.html>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .BABY. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .BABY est disponible à l'adresse suivante : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/baby>

### Article .BABY.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .BABY se déroule en 4 phases : Sunrise, période d'enregistrement limité (LRP), période « Early Access » (EAP) et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulait du 2 novembre 2016 au 2 décembre 2016. La période d'enregistrement limité se déroule du 5 décembre 2016 au 3 avril 2017 et la période « Early Access » du 5 avril 2017 au 11 avril 2017. L'ouverture générale est prévue pour le 12 avril 2017. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

### Article .BABY.4. Conditions particulières

#### Éligibilité

Les .BABY sont réservés aux personnes liées à l'industrie ou à l'univers de l'enfance.

Pour être éligible à l'enregistrement d'un .BABY Vous devez remplir et respecter les conditions suivantes :

- Avoir un lien significatif avec l'univers de l'enfance ;
- Être de bonne foi quant à l'utilisation du nom de domaine qui doit soutenir la mission et le but du .BABY : soutenir l'épanouissement, le bonheur et le développement des bébés ainsi que des enfants ;
- Faire partie de l'une des catégories suivantes :
  - Professionnels de santé (docteurs, infirmières...) et institutions hospitalières ;
  - Sociétés dans le secteur des soins et de la santé ou qui y sont associées ;
  - Société sans rapport avec le monde de la santé qui fournissent des produits ou services dans le secteur de l'enfance. Cette catégorie n'inclue pas les entreprises ou associations proposant des services d'adoption, de mères porteuses, d'inséminations

artificielles ou tout autre domaine afférant au corps humain ;  
- Organismes à but non lucratif qui fournissent ou sont affiliées à des produits, services ou offres dans le secteur de l'enfance ;  
- Autres personnes qui s'engagent à utiliser le nom de domaine afin de promouvoir et soutenir la mission et l'objectif du .BABY, à la seule et entière discrétion du Registre.

En outre un lien clair et logique entre les activités du titulaire du nom de domaine, l'industrie et l'univers de l'enfance, et le nom de domaine enregistré doit exister.

### **Procédure de vérification**

Le Registre, à sa seule et entière discrétion, peut mettre en place des procédures de vérification a priori ou a posteriori afin de s'assurer que les demandeurs/titulaires respectent les conditions d'enregistrement, d'éligibilité et de sélection des noms de domaine en .BABY ainsi que les règles du Registre.

Le Registre se réserve le droit à sa seule et entière discrétion de refuser, suspendre, transférer à un tiers et/ou détruire à tout moment tout nom de domaine qui serait en violation des règles du Registre, des lois, règlements et règles applicables, et/ou identifié comme ayant un lien insuffisant avec l'industrie ou l'univers de l'enfance.

Vous reconnaissez et acceptez que Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement en cas de rejet, d'annulation, de suspension ou de destruction de Votre nom de domaine.

### **Article .BABY.5. Période d'enregistrement limité**

#### **5.1 Règles d'éligibilité**

Durant la période d'enregistrement limité, le nom de domaine doit correspondre exactement à la dénomination sociale ou au nom commercial de Votre société/entité, ou à Votre marque, ou aux produits et services ou catégories de produits et services que Vous fournissez. De plus, il Vous est possible de rajouter certains termes additionnels au nom de domaine. Votre demande sera examinée et validée à la seule et entière discrétion du Registre.

En outre le Registre peut autoriser, à sa seule et entière discrétion, des demandes d'enregistrement qui ne répondent pas aux critères ci-avant à condition que ces demandes soutiennent l'ensemble de la mission et des objectifs du .BABY.

#### **5.2 Règles d'attribution**

Les demandes traitées selon la règle du premier arrivé premier servi.

Les enregistrements ne sont pas disponibles sur Notre interface et doivent être soumises à Notre service clients.

Avant de pouvoir effectuer une demande d'enregistrement, Vous devez compléter la procédure de vérification du Registre en fournissant des informations/documents supplémentaires tels que demandé par Notre service clients.

Ensuite le Registre vérifiera, dans un délai de 10 jours, si Vous remplissez les conditions d'éligibilité et de sélection du nom de domaine :

- Si le Registre accepte Votre demande d'enregistrement, Gandi recevra un « token » afin de finaliser Votre demande d'enregistrement,
- Si le Registre rejette Votre demande d'enregistrement, les frais d'application ne seront pas remboursés. Le montant des frais d'application Vous seront communiqués par Notre service clients

sur demande.

### **Article .BABY.6. Période « Early Access »**

Pendant la période « Early Access » les enregistrements de noms de domaine sont soumis à des frais supplémentaires dégressifs dans le temps.

Seuls les enregistrements durant le dernier jour de cette période sont disponibles sur Notre interface en sélectionnant la phase « Landrush ». Pour les enregistrements pendant les 6 premiers jours de cette période veuillez contacter Notre service clients.

### **Article .BABY.7. « Trademark Claim Notice » période**

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période d'enregistrement limité, la période « Early Access » et au moins 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

### **Article .BABY.8. Termes réservés**

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :

- Termes réservés ICANN :  
<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/baby> (specification 5. schedule of reserved names),
- Termes réservés en application des règles du Registre :  
<http://www.nic.baby/policies.html#reserved-names-policy>
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits ;
- les noms de domaines qui sont susceptibles de tromper, de dénigrer ou de causer un préjudice important à l'extension .BABY, sa communauté, ses clients ou aux utilisateurs d'internet, tels que déterminés par le Registre à sa seule et entière

discrétion, sont explicitement interdits.

### **Article .BABY.9. Durée d'enregistrement**

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en périodes d'enregistrement limité et de Landrush, et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

### **Article .BABY.10. Tarifs**

Nos grilles de prix sont consultables sur :  
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/baby>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'affichés sur Notre interface lors de Votre commande.

Les tarifs spécifiques applicables aux périodes d'enregistrement limité et « Early Access » Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

### **Article .BABY.11. Stockage des données personnelles**

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez à la collection, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication notamment dans une base de donnée [Whois](#), la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, ses personnes désignées et agents, conformément à la [politique du de traitement des données personnelles](#) du Registre, aux règles ICANN et aux loi applicables.

### **Article .BABY.12. Règlement des litiges**

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .BABY, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :  
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :  
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :  
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :  
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :  
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :  
<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Le Registre a également adopté d'autres procédures spécifiques auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

- une procédure de résolution des litiges relatifs aux conditions d'éligibilité (REDRP) :  
<http://www.nic.baby/policies.html#registration-eligibility-dispute-resolution-policy>

- une procédure de résolution des litiges relatifs aux noms de domaine réservés (RNDRP) :  
<http://www.nic.baby/policies.html#reserved-names-dispute-resolution-policy>

En outre Vous Vous engagez à Vous soumettre à toute procédure engagée en vertu d'autres politiques de résolution des litiges telles qu'établies par le Registre, et notamment aux procédures de suspension d'un nom de domaine à la demande de propriétaires de droits de propriété intellectuelle, de l'ingénierie d'internet, des experts en sécurité ou d'autres demandeurs compétents dans le domaine du maintien de la sécurité, la stabilité et l'intégrité de l'extension .BABY.

### **Article .BABY.13. Transfert (changement de Registrar)**

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

### **Article .BABY.14. Changement de propriétaire**

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

### **Article .BABY.15. Processus de destruction**

**À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

### **Article .BABY.16. Vos déclarations et garanties**

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre

nom de domaine.

Lors de Votre demande d'enregistrement, Vous garanzissez que :

- Vous respectez les condition d'éligibilité et de sélection du nom de domaine établies par le Registre ;
- Vous êtes la personne bénéficiaire de l'enregistrement du nom de domaine ;
- Un lien clair et logique existe entre Votre activité et la mission et l'objectif du .BABY tel que déterminé par le Registre à sa seule et entière discrétion ;
- Le nom de domaine, son utilisation et tout site publié via le nom de domaine respecteront les lois et règlements applicables et les règles établies par l'ICANN et le Registre.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre et les prestataires de service du Registre ainsi que leurs agents, sous-traitants, directeurs, administrateurs, employés et sociétés affiliées, contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie survit au terme du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

#### **Article .BABY.17. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre**

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou

placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN en vigueur ainsi que leurs amendements ultérieurs ;
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateur, directeurs, représentants, employés et actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- en application de Notre contrat d'accréditation avec le Registre, du présent contrat et des règles du Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre et ses prestataires de services ne peuvent être tenu responsable de toute perte ou responsabilité et Vous Vous engagez à indemniser et dégager de toute responsabilité le Registre de toute plainte résultant des procédures relatives aux différentes phases d'ouverture, et notamment :

- de la capacité ou incapacité d'une personne à obtenir un nom de domaine durant ces périodes,
- du résultat de tout litige à l'encontre d'un enregistrement,
- de l'enregistrement, l'utilisation ou de la non-utilisation d'un nom de domaine.

*-fin de l'annexe .BABY-*